

Réf. : CDG-INFO2004-14/CDE
PLAN DE CLASSEMENT : 2-01-20 / 2-01-00 / 1-15-20

Date : le 16 juin 2004

Personnes à contacter : François BURY et Christine DEUDON
Téléphone : 03.20.15.80.50

PROPOSITIONS D'INSCRIPTION AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX

TEXTES RÉGLEMENTAIRES :

- Décret n°2003-600 du 26 juin 2003 modifiant le décret n°87-1109 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (JO du 03/07/2003),
- Décret n°2003-601 du 26 juin 2003 fixant les modalités d'organisation et les épreuves de l'examen professionnel prévu par l'article 6-1 du décret n°87-1109 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (JO du 03/07/2003).

Le CDG-INFO2003-6 en date du 5 août 2003 vous informait des nouvelles dispositions relatives à l'accès des agents administratifs par le biais de la promotion interne au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux. En effet, à titre dérogatoire, pendant une période de cinq ans à compter du 4 juillet 2003, l'accès des agents administratifs territoriaux au grade d'adjoint administratif par promotion interne s'effectuera soit, par la voie d'un examen professionnel soit, au choix, sans examen professionnel.

1 - LES LAUREATS DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL :

Les premiers résultats d'admission à l'examen professionnel d'adjoint administratif au titre de la promotion interne ont été adressés aux candidats le 25 mai dernier.

Les candidats admis à cet examen professionnel ont été inscrits sur la liste des lauréats au titre de l'année 2004.

Je vous rappelle que la nomination des agents nécessite obligatoirement une inscription préalable sur la liste d'aptitude au titre de la promotion interne.

Les inscriptions sur cette liste d'aptitude interviennent sur proposition de l'autorité territoriale et à raison d'une nomination au titre de la promotion interne pour trois recrutements par concours ou par mutation externe intervenus dans l'ensemble des collectivités et établissements affiliés au Centre de Gestion du Nord.

2 - LA SECONDE VOIE D'ACCES : AU CHOIX, SANS EXAMEN PROFESSIONNEL :

L'accès au grade d'adjoint administratif s'effectue également au choix, sans examen professionnel et constitue donc une autre voie d'accès à la promotion interne.

Pour cela, les fonctionnaires doivent justifier de 10 ans de services effectifs dans le cadre d'emplois des agents administratifs y compris la période normale de stage ou dans celui des agents de bureau pour les fonctionnaires recrutés en cette qualité avant le 20/09/1990.

Les inscriptions sur cette liste d'aptitude interviennent sur proposition de l'autorité territoriale et à raison d'un recrutement pour un recrutement intervenu au titre des conditions précédentes (examen professionnel).

L'ENSEMBLE DES CONDITIONS DEVANT ETRE REUNIES AU 1^{ER} JANVIER DE L'ANNEE AU COURS DE LAQUELLE EST ETABLIE LA LISTE D'APTITUDE, LES NOMINATIONS NE POURRONT INTERVENIR QU'A PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2005 EN L'ETAT ACTUEL DE LA REGLEMENTATION DES LORS QUE LE PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION AURA ETABLIS LADITE LISTE D'APTITUDE.

3 - LES IMPRIMES DE PROPOSITIONS D'INSCRIPTION AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE 2005 DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS :

Les propositions d'inscription au titre de la promotion interne 2005 des adjoints administratifs :

- × PAR LA VOIE D'UN EXAMEN PROFESSIONNEL,
et/ou
- × AU CHOIX, SANS EXAMEN PROFESSIONNEL.

sont à effectuer au moyen de l'imprimé-type obligatoire.

**CET IMPRIME VOUS EST TRANSMIS SOUS CE PLI
ET
DOIT ENSUITE ETRE RETOURNE IMPERATIVEMENT AU SERVICE GESTION DES CARRIERES
AU PLUS TARD LE 30 SEPTEMBRE 2004.**

N.B. : CERTAINS AGENTS PEUVENT ETRE PROPOSES PAR L'AUTORITE TERRITORIALE INDEPENDAMMENT AU TITRE DES DEUX VOIES SOUS RESERVE DE REMPLIR LES CONDITIONS REQUISSES. A CE TITRE, IL CONVIENDRA DE COCHER LES DEUX CASES DE L'IMPRIME CI-JOINT A L'INFORMATION "PAR EXAMEN PROFESSIONNEL" ET "AU CHOIX, SANS EXAMEN PROFESSIONNEL".

Le Président du Centre de Gestion établira, courant janvier 2005, la liste d'aptitude d'accès au grade d'adjoint administratif au titre de la promotion interne 2005.

Enfin, l'autorité territoriale procédera à la nomination des agents inscrits sur la liste d'aptitude correspondante à la condition qu'un poste soit créé par délibération ou disponible au tableau des effectifs et après déclaration et publicité de la création ou de la vacance d'emploi.

P.J. : Imprimé de proposition d'inscription au titre de la promotion interne au grade d'adjoint administratif.

**PROPOSITION D'INSCRIPTION
AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE 2005
DANS LE GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF
(examen professionnel et/ou au choix, sans examen professionnel)**

A ENVOYER IMPERATIVEMENT POUR LE 30 SEPTEMBRE 2004

- par examen professionnel (*)
 au choix, sans examen professionnel (*)

(*) cocher la case correspondante (si l'agent est proposé au titre des deux voies, cocher les deux cases).

AUCUNE PROPOSITION NE SERA ACCEPTEE HORS DELAI

COLLECTIVITE **Arrondissement** :

Population :

Adresse :

Mme Mlle Mr

Code Postal : **Localité** :

Prénom :

Nom patronymique :

Date de naissance :

Nom marital :

CARRIERE :

Grade actuel et échelon :

(Préciser date d'entrée dans le grade actuel) :

Interruptions de carrière : (Congé parental - disponibilité) :

DEROULEMENT DE CARRIERE :

<u>GRADES SUCCESSIFS</u>	<u>DATE D'ACCES A CHAQUE GRADE</u>	<u>MODE D'ACCES CONCOURS AVCT DE GRADE INTEGRATION</u>	<u>QUALITE (auxiliaire,stagiaire, titulaire)</u>	<u>COLLECTIVITE</u>

(Eventuellement) examen professionnel satisfait le :

Joindre une attestation si hors département du Nord

L'AUTORITE TERRITORIALE
(Cachet et signature)